



Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 5 décembre 2018

RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises les 31 octobre et 14 novembre 2018 afin d'étudier le budget de l'année 2019. Lors de notre première séance, la boursière Mme Sylvie Cretton, Monsieur le Syndic Pierre Rochat ainsi que Monsieur le Municipal Emmanuel Capancioni étaient présents toute la séance tandis que Madame la Municipale Eliane Desarzens ainsi que Monsieur le Municipal Jean-François Cossetto sont intervenus pour les éléments qui concernaient leurs dicastères et nous ont quitté une fois avoir répondu à nos questions. Je me suis ensuite rendu le 23 novembre auprès de la boursière afin d'avoir des compléments d'informations relatifs à une liste de questions que nous lui avons fait parvenir le 16 novembre 2018.

Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de nos séances.

Considérations générales

Le budget 2019 a été établi avec un excédent présumé de charges de **CHF 1'833'485.00** (déficit) et une marge d'autofinancement de **CHF 1'244'065.00**.

En tenant compte des prélèvements sur les fonds et financement spéciaux de CHF 360'525.- et si on soustrait les attributions aux fonds et financement spéciaux de CHF 320'395.-, la perte budgétée 2019 s'élève à CHF 1'873'615.-

La différence de perte de CHF 956'157.- par rapport à la perte du budget 2018 (CHF 877'328.-) provient d'une augmentation des charges de CHF 1'032'698.- et d'une augmentation des revenus de CHF 76'541.-

La marge d'autofinancement comparée à celle du budget de 2018 (CHF 2'294'275.-) baisse de CHF 1'050'210.-

Nous relevons que ce budget tient notamment compte de :

- l'accord conclu le 10 septembre 2018 entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et L'Etat de Vaud relatif à la compensation des effets en 2019 de la RIE III vaudoise. (compensation de 50 mio de pertes pour les Communes pour 2019 dont CHF 180'000.- pour la Commune de Bex, voir le compte 210.4519),
- d'une population équivalente à 7800 habitants projetés au 31 décembre 2019,
- d'augmentation de salaires statutaires,
- d'une augmentation des salaires du personnel communal de 1.5%. (augmentation basée sur l'indice des prix à la consommation, IPC). Nous relevons toutefois qu'après notre demande de justification de ce taux, ce dernier ne tenait pas compte d'une augmentation générale déjà effectuée en 2011. Dès lors, l'augmentation a été revue et calculée à 0.50 %. La charge supplémentaire ne sera donc pas de CHF 60'000.- telle que mentionnée en page 3 du budget mais de CHF 20'000.-. Le budget 2019 n'a pas été modifié en conséquence,
- de l'augmentation d'une semaine de vacances (correspondant à 1 Equivalent Plein Temps EPT) que le personnel communal compensera sans augmentation d'effectif,
- de l'engagement d'un poste supplémentaire au service technique,
- d'un taux d'intérêts de 1.5% pour les nouveaux emprunts (y.c les renouvellements),
- d'une augmentation de 4.4% de charges par rapport au budget 2018,
- que les recettes fiscales ont été évaluées selon la projection optimiste suggérée par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) compte tenu des impôts encaissés au 31.08 2018 et de ceux enregistrés en 2017. Cette projection est jugée réaliste par notre service des finances (cf. remarque au compte 210.4001),
- que les charges incompressibles représentent 70.15 % des dépenses (charges salariales, intérêts passifs, amortissements, participation communes et canton, financement spéciaux, imputations internes),
- ne tient pas compte des recettes exceptionnelles.

Par ailleurs, nous relevons que certains salaires ont été imputés à des dicastères différents selon des clés de répartition internes.

Nous ajoutons que le point d'impôt projeté pour 2019 est de **CHF 176'690.-** (rappel CHF 178'889.- pour 2017)

Au vu de cet important déficit et de l'augmentation des charges pour l'année 2019, la commission des finances s'interroge quant à l'évolution des budgets de la Commune pour le moyen terme.

En effet, les évolutions de la fiscalité autant cantonale que fédérale, les augmentations continues et substantielles des coûts sociaux, les nouveaux investissements prévus, une éventuelle brusque hausse des taux d'intérêts, etc... nous laissent à penser que les budgets, voire les comptes réels avec des déficits importants pourraient s'enchaîner dans le futur.

Nous avons relevé ces inquiétudes dans nos questions afin de savoir si la Commune avait entrepris ou si elle allait entreprendre des mesures ou des actions dans le but de limiter,

voire de juguler ces déficits. Selon les réponses de Madame la boursière, les pistes suivantes sont prévues ou à l'étude :

- la révision du règlement de la voirie afin d'obtenir des recettes supplémentaires vu que ce service devrait être autofinancé.
- La reprise des charges en 2020 par le canton de l'AVASAD.
- Une période de transition RIEIII – et une éventuelle adaptation du coefficient d'impôt.
- négociation de l'UCV avec le canton

Nous précisons également que selon notre demande, la projection à ce jour du plafond d'endettement à fin 2019 serait d'environ **57 millions** (rappel maximum 75 millions), pour autant que les dépenses d'investissements suivent leur planification. La prévision de la quotité de la dette brute serait elle selon le budget 2019 de **168.65 %** (rappel 161.90% comptes 2017, appréciation : mauvais)

Si 70.15 % des dépenses sont quasiment incompressibles, il reste néanmoins 29.85% soit CHF environ CHF 10 millions de dépenses sur lesquelles des actions sont potentiellement réalisables. La Commission des finances est dès lors d'avis qu'il convient d'apporter un regard critique sur les futures dépenses avant d'agir sur le point d'impôt fiscal communal.

Renseignements complémentaires sur le budget 2019 :

Page 8 Compte 110.3060 Indemnisations et remboursements de frais

Il n'y a pas de règlement de frais pour les municipaux. Les remboursements s'effectuent selon le préavis N° 2016/07. Soit une base forfaitaire mensuelle et des déplacements remboursés sur une base effective de 0.70ct/km.

Page 8 Compte 110.3011 Traitements

Répartition du salaire de Mme Chevalley 40% pour le Greffe et 60% pour le contrôle des habitants. C'est l'unique changement de répartition de salaire pour 2019.

Page 8 Compte 110.3189 Travaux d'archivage et divers

Les frais de restauration des documents anciens ont débuté durant cette année 2018. Dépenses du compte 110.3189 à ce jour : Fr. 67.70. Travaux prévus sur une période de 20 ans.

Page 8 Compte 111.3090.002 Formation professionnelle

La responsable des concierges et son adjointe vont suivre en même temps la formation pour l'obtention du diplôme d'entretien des bâtiments qui se déroule sur 2019 et 2020

Page 10 Compte 111.3170.001 Frais réceptions et manifestations

CHF 5'000.- supplémentaire que le budget 2018 dédié pour les frais liés à la Fête des vigneron 2019.

Page 10 Compte 111.3656 Chablais Agglo

Page 10 Compte 111.3658 Aigle Région

Pour ces deux comptes, la contribution communale est calculée sur le nombre d'habitants au 31 décembre 2018. Celle-ci est fixe et confirmée chaque année lors d'une assemblée générale. Hervest Fiduciaire SA audite les comptes.

Page 10 rubrique 112 Environnement et développement durable

La détermination des objectifs et le mandat seront établis en 2019 pour la certification de cité de l'énergie. La facture de certification sera payée en 2020 comme l'obtention de la subvention cantonale.

Page 12 Compte 152.3170.002 Culture

Il s'agit du budget de la commission culturelle qui prévoit la mise sur pied d'une Saison culturelle composée de 9 événements.

Page 12 Compte 152.4653 Participations de tiers

Chapeau et ventes de boissons lors des manifestations organisées par la commission culturelle.

Page 12 Compte 160.3189 Frais facturés par des tiers

Signalétique touristique régionale qui consiste en des panneaux d'indications touristiques similaires dans toute la région afin d'améliorer le guidage depuis l'autoroute jusqu'aux sites touristiques.

Page 12 Compte 160.3658 Subvent. institut. privées pour économie publique

Les revenus de la taxe de séjour sont reversés à l'Office du tourisme et à la SIP.

Page 14 Compte 160.4066 Taxe communale de séjour

Dans le cadre du contrôle de l'intégralité de facturation, la bourse a fait des pointages et a récupéré quelques taxes surtout sur les propriétaires de résidences secondaires. CHF 3'000.00 proviennent également d'encaissements supplémentaires dans l'hôtellerie, b&b et locations d'appartements.

Page 14 Compte 180.3517 Participations aux coûts PTT et chemins de fer

CHF 15'185.- TPC Solalex, CHF 25'000.-Car Postal Bex-Monthey, DGMR CHF 745'918.15 facturé par le Canton à région Chablais qui répartit selon le nombre d'habitants de notre Commune. Une des principales augmentations pour le bassin du Chablais est la desserte de l'hôpital Riviera-Chablais.

Page 14 Compte 190.3163 Maintenance du système informatique

Une rationalisation de certaines licences a notamment permis de faire des économies sur ce compte. Sont également compris, le changement et la maintenance des serveurs, la messagerie "Notes" et la téléphonie.

Page 16 Compte 210.4001 Impôt sur le revenu

Selon projection de l'ACI, les revenus des personnes physiques basés sur les comptes 2018 sont de CHF. 8'311'193.00. (Version pessimiste). Une version plus optimiste est calculée sur le bouclage 2017 soit CHF. 8'535'191.00. (Base connue pour le budget 2019 au 30.8.2018) Nous notons qu'à fin septembre 2018 les projections de l'ACI étaient de CHF 8'523'260.00.- Ces estimations ne tiennent pas compte des compléments.

Page 16 Compte 210.4011 Impôt sur le bénéfice

Nous notons les effets de la RIEIII et par conséquent de la baisse présumée de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (-500'000.- par rapport au budget 2018) compensé partiellement par CHF 180'000.- redistribués par le Canton. (Compte 210.4519 en page 16)

Page 16 Compte 200.3185 Honoraires pour expertises des comptes

Il s'agit de l'établissement d'un tableau de bord comparatif intercommunal proposé par Phisa SA qui est mandatée par les communes qui bénéficieront de l'étude. Domaines comparés en 2017, dont le benchmarking (étude comparative) sera disponible à fin 2018 : déchets, accueil de jour, services industriels en plus des généralités financières de la commune.

Page 18 Compte 220.3223 Intérêts des emprunts à moyen et long terme

Le montant de CHF 952'230. + CHF 1'000.- (compte 220.3210 + CHF 10'000.- (compte 210.3290) donnent le montant de CHF 963'230.- expliqué en page 3 du rapport.

Page 18 Compte 220.3223.089 Nouveau crédit renouvellement emprunt échu

Ce taux de 1.5 % est celui budgété. Il contient la marge de prudence à avoir compte tenu qu'il est impossible d'affirmer que les taux d'aujourd'hui seront ceux pratiqués six mois plus tard. Le taux réel sera celui du marché lors de la contraction de l'emprunt.

Page 18 Compte 220.4520.001 Participation au fonds de péréquation - année en cours

En globalité, la péréquation est plus généreuse en 2019 par rapport au budget 2018 de Fr. 130'472.00 sans la facture sociale qui elle augmente de Fr. 474'152.00.

Page 20 Compte 310.3146 Entretien vigne communale

Ce compte enregistre les frais de vignolage. Sont compris, la rémunération du tâcheron ainsi que les fournitures. La Commune ne reçoit pas de bouteilles mais le versement par la société vinicole de Fr. 5.50 le kilo pour le chardonnay et Fr. 5.00 le kilo pour le pinot noir enregistré dans le compte 310.4359.001. La Commune reçoit également un vinochèque par récolte, soit pour 2016 de Fr. 142.65 Toutes les bouteilles pour la consommation communale sont achetées auprès de la société vinicole au prix de sociétaire. La Commune étant sociétaire de la coopérative, elle a l'obligation de livrer l'entier de sa récolte.

Nous relevons que le coût du personnel communal relatif notamment aux vendanges ne figure pas dans cette rubrique.

Vœu 1 : Au vu des coûts engendrés par l'entretien des vignes communales, nous proposons que les vignes de la Commune soient mises en location.

Page 20 Compte 320.3011 Traitements

Prise en compte de l'augmentation du coût de la vie 1.5%, statutaires +1.5% ainsi qu'un apprenti redoublant.

Page 22 Compte 320.4355.001 Vente de bois

Ce compte enregistre les ventes de bois aux particuliers. Pour la vente aux entreprises les prix appliqués sont ceux du marché qui ont baissé en 2018. Pour information la vente de bois à ce jour est de CHF 235'117.-alors que le montant de CHF 320'000.- figure au budget 2018.

Page 22 Compte 320.4356 Travaux pour particuliers et tiers

Convention avec la Confédération pour leur forêt (Fr. 160'000.00). Refacturation des heures de notre garde-forestier à la Commune de Lavey environ Fr. 9'000.00 et abattages d'arbres avec l'émolument.

Page 22 Compte 320.4516 Subventions fédérales et cantonales

Le solde du déficit forestier diminué d'un point d'impôt communal est pris en compte dans les dépenses thématiques de la péréquation. Prise en charge, taux d'environ 70 %.

Page 24 Compte 410.3011 Traitements

Engagement d'une personne supplémentaire (cf. note de la Commune envoyée à tous les conseillers le 21.11.2018), indexation des salaires et jubilaire (1/2 salaire mensuel). Proposition faite à travers le budget plutôt que par un préavis.

Page 26 Compte 431.3143 Extension, amélioration et entretien des installations

Les renouvellements tiennent compte d'installations à intensités variables.

Page 28 Compte 440.3134 Approvisionnement des parcs et jardins

Les achats de toutes les plantes, arbres, etc... sont réunis dans ce compte.

Page 28 Compte 450.3311 Amort. ouvrages génie-civil et assainissement

Amortissement supplémentaire à cause du Parc Ausset, Ecopoint et Châtel (cf page 71 du budget).

Page 30 Compte 470.3147 Entretien des cours d'eau

Chiffre du budget 2019 basé sur la moyenne des 5 dernières années de Fr. 121'882.00. Les subventions étant d'environ 60 %, soit budget de Fr. 70'000.00.

Page 32 Compte 501.3141.074 Complexe de la Servanne

Le montant de Fr. 25'000.00 correspond environ au montant auquel on arrivera à fin 2018 pour les charges ordinaires du complexe de la Servanne, d'où ce montant au budget 2019.

Page 32 Compte 501.3901 Imputation salaires serv. technique

L'imputation des salaires des employés du service technique représente pour les bâtiments scolaires 45 %. C'est un budget selon les tâches connues en été 2018 pour l'année 2019. Lors du bouclage des comptes les pourcentages sont revus selon le travail réellement effectué dans chacun des services. Avec la protection des données sensibles, la bourse ne souhaite pas remettre une copie des pourcentages estimés car le salaire d'un employé serait alors déterminable.

Page 34 Compte 510.4652 Participations de tiers aux manifestations scolaires

Contient la participation à l'assistance aux devoirs et l'éventuelle participation des parents aux spectacles lorsque le Canton se sera prononcé.

Page 40 Compte 610.3521 Police du Chablais Vaudois - EPOC

Le total des participations à la charge des communes pour 2019 de l'EPOC est de CHF 7'926'550.00 (2018 : Fr. 7'926'170.00). Pour 2019, le nombre d'ETP est identique à celui de 2018 soit 69.93. Le budget EPOC 2019 est le même que celui de 2018 mais la répartition change (point d'impôt et population). Par exemple ; Ollon moins et Bex Plus !

Page 46 Compte 710.3525.004 Participation à l'ARASAPE - LAJE

Ce poste est en constante augmentation ! Pour rappel, le 27.09.09 le peuple vaudois acceptait à une large majorité l'art. Constitutionnel sur "l'école à journée continue". L'évaluation tablant sur le doublement des coûts actuels sur les dix prochaines années provient simplement du fait que le Canton estimait en 2017 que les places d'accueil existantes correspondaient seulement au 50 % des besoins exprimés.

Page 46 Compte 730.3654.001 Aide et soins à domicile AVASAD

Selon les informations communiquées cette dépense sera reprise par le Canton dès 2020. Prise individuellement, chaque commune verra ses charges diminuer de CHF 97.- par habitant et ses recettes fiscales de 1.5 point.

Page 52 Compte 350.010.3141 Hôtel de Ville

Au vu des dépenses énergétique importantes liées à l'utilisation de ce bâtiment, nous souhaitons qu'il soit vérifié que la part refacturée à l'exploitant de l'Hôtel de Ville corresponde aux charges réellement payées. Auquel cas, il conviendrait d'ajuster la refacturation de ces charges. De plus, dans une optique de pouvoir diminuer ces coûts, la commission des finances émet le vœu suivant :

Vœu 2) Le montant au budget du compte 350.010.3141 n'est pas corrigé mais doit prendre en considération la réalisation d'un CECB+ (certificat énergétique cantonal du bâtiment +) à effectuer en 2019 par la commune pour l'Hôtel de Ville. Le montant étant fortement subventionné par le canton, l'impact financier devrait être minime et sera pris sur le budget 2019 alloué à ce compte.

Page 52 Compte 350.012.3124 Refuge de Solalex - Chauffage

Ce compte enregistre les frais annuels de combustible prévus pour les pellets. Le bail sera revu après les travaux. Soit le locataire payera les combustibles soit la location sera revue à la hausse.

Page 58 Compte 350.069.3011 Grande salle - Traitements

Cela représente l'imputation du salaire de concierge de 70% d'un EPT. Nous notons une grande disproportion entre les coûts et les produits générés par la grande salle. (Compte 350.069.4231 de CHF 30'000.-)

Page 58 Compte 350.071.4231 Bâtiment Ch. Pré de la Cible 2 - Produits des loyers

Comprend 3 appartements loués, 1 appartement non loué, 2 garages non loués, 2 dépôts non loués.

Page 60 Compte 350.091.3141 Vestiaires, buvette, terrains FCB - Entretien des bâtiments

Initialement, la climatisation avait été prévue par l'architecte mais par souci d'économie elle avait été supprimée des travaux par le maître de l'ouvrage.

Nous précisons que si nous cumulons tous les frais de chauffage des comptes 350.3124.XXX (CHF 126'900), de chaleur CAD des comptes 350.3129.XXX (CHF 69'200.-) et d'électricité des comptes 350.3123.XXX (CHF 57'500) liés aux bâtiments, nous obtenons un total pour 2019 de CHF 253'600.- Il nous apparaît alors pertinent que dans le cadre d'économie d'énergie (par exemple Hôtel de Ville), le Municipal des bâtiments participe aux séances et projets de la Commission d'Energie afin de se pencher sur la problématique énergétique de l'ensemble des bâtiments de la Commune.

Conclusion :

Bien que le budget présenté ne soit pas équilibré et n'ayant pas d'autres remarques à formuler, la commission des finances à l'unanimité de ses membres vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre en considération les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEX

VU le préavis municipal n°2018/10 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;

OUI le rapport de la Commission des finances ;

CONSIDERANT que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget ordinaire pour 2019 comprenant :

Total de charges	Fr. 35'209'740.00
Total des revenus	Fr. 33'376'255.00
Excédent présumé des charges	Fr. 1'833'485.00

De prendre actes des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Pour la Commission des Finances

Xavier NOËL